

La gouvernance mondiale d'Internet dans la littérature scientifique chinoise

Rééquilibrer un ordre mondial hégémonique ?

Séverine Arsène

Traducteur : Camille Richou



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/7369>

ISSN : 1996-4609

Éditeur

Centre d'étude français sur la Chine contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2016

Pagination : 27-38

ISBN : 979-10-91019-19-4

ISSN : 1021-9013

Référence électronique

Séverine Arsène, « La gouvernance mondiale d'Internet dans la littérature scientifique chinoise », *Perspectives chinoises* [En ligne], 2016/2 | 2016, mis en ligne le 15 juin 2017, consulté le 20 avril 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/7369>

La gouvernance mondiale d'Internet dans la littérature scientifique chinoise

Rééquilibrer un ordre mondial hégémonique ?

SÉVERINE ARSÈNE

RÉSUMÉ : Cet article explore les fondations apparemment ambivalentes de la notion de cybersouveraineté telle qu'elle est perçue de Chine à travers le prisme de la littérature scientifique chinoise la plus récente traitant de la gouvernance mondiale d'Internet. Il montre que les auteurs sélectionnés conçoivent l'ordre actuel d'Internet comme un espace anarchique et désordonné où les puissants reproduisent leur domination sur le monde à l'ère numérique. Dans le monde dichotomique qui est ainsi dépeint, la plupart des auteurs concentrent leur attention sur la position et la stratégie des États-Unis afin de mettre au jour les contradictions du discours américain à travers le scandale des écoutes de la NSA ou le statut de l'ICANN. Dans ce contexte, la plupart des chercheurs étudiés ici voient dans la situation de contestation accrue de la gouvernance d'Internet une opportunité de rééquilibrer l'ordre mondial et de promouvoir les intérêts stratégiques de la Chine, par l'établissement à long terme d'un cadre de gouvernance intergouvernemental, et à court terme par une participation active aux institutions existantes.

MOTS-CLÉS : gouvernance d'Internet, Chine, cybersouveraineté, relations États-Unis-Chine, hégémonie.

Alors qu'Internet est utilisé par près de la moitié de l'humanité et qu'il englobe de nombreux aspects de notre vie personnelle, professionnelle, sociale et politique, il a progressivement cessé d'être considéré comme l'espace virtuel totalement ouvert imaginé par certains de ses pionniers⁽¹⁾. Avec l'émergence de problèmes complexes et concrets comme la régulation des contenus et la protection du droit d'auteur et de la vie privée, et face à diverses formes de cybercriminalité (arnaques, fraudes, vols d'identité, etc.), on constate une demande croissante de régulation.

Pour des raisons historiques, les sources existantes de régulation et de gouvernance sont extrêmement diverses et parfois contradictoires ou redondantes. Les lois des États-nations s'appliquent à des activités qui ont lieu sur leur territoire. Les fournisseurs de services Internet fixent des normes sur les comportements en ligne à travers des conditions contractuelles d'utilisation qui s'appliquent au niveau mondial. Les dispositions économiques et techniques prises au sein de la communauté technique (notamment par la Internet Engineering Task Force, qui est très peu connue) ou entre les acteurs du secteur (tels que les accords entre fournisseurs de services Internet) ont des effets critiques sur l'expérience des utilisateurs et sur la forme que prend l'écosystème en ligne (pensons à la fracture numérique)⁽²⁾.

Avec la mise au jour progressive des implications politiques de la gouvernance d'Internet, l'édification d'un cadre cohérent et légitime de la gouvernance mondiale d'Internet semble être devenue un défi presque impossible à surmonter. En dépit des nombreuses tentatives visant à rassembler la communauté internationale dans divers forums et institutions, qu'elles soient chargées de résoudre des problèmes spécifiques comme l'ICANN ou l'IETF ou de réfléchir à des enjeux

plus globaux comme le Sommet mondial sur la société de l'information des Nations Unies, jusqu'à l'IGF, Netmundial⁽³⁾ et les nombreux autres dialogues bilatéraux et multilatéraux, « nous improvisons l'organisation de la gouvernance collective depuis 15 ans, et ces improvisations ont jusqu'à présent échoué à résoudre les problèmes de légitimité, d'adhésion et d'envergure à l'échelle mondiale »⁽⁴⁾.

Les controverses autour des propositions de cadres pour la gouvernance d'Internet ont soulevé des problèmes théoriques profonds et remis en cause les hypothèses fondamentales sur la nature même d'Internet. Par exemple, est-ce qu'Internet doit être considéré comme un bien commun mondial alors qu'il n'est composé que de câbles, de routeurs et de services numériques interconnectés qui sont, pour la plupart, aux mains d'entités privées ?⁽⁵⁾ Inter-

1. Je souhaite remercier Anthony H. F. Li pour son aide dans la recherche de documentation complémentaire.
2. Pour d'autres exemples sur les formes de régulation, voir Éric Brousseau, Meryem Marzouki et Cécile Méadel (éds.), *Governance, Regulations and Powers on the Internet*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 2012.
3. ICANN : Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet). IETF : Internet Engineering Task Force (Groupe de travail pour l'ingénierie de l'Internet). IGF : Internet Governance Forum (Forum sur la gouvernance de l'Internet).
4. Milton Mueller et Ben Wagner, « Finding a Formula for Brazil: Representation and Legitimacy in Internet Governance », *Internet Policy Observatory*, janvier 2014, p. 11, www.internetgovernance.org/pdf/MiltonBenWPdraft_Final.pdf (consulté le 19 octobre 2015).
5. Mark Raymond, « Puncturing the Myth of the Internet as a Commons », *Georgetown Journal of International Affairs*, 2013, <http://tinyurl.com/onty88c> (consulté le 19 octobre 2015) ; Milton L. Mueller, « Property and Commons in Internet Governance », in Éric Brousseau, Meryem Marzouki et Cécile Méadel (éds.), *Governance, Regulations and Powers on the Internet*, op. cit., p. 39-62.

net est-il vraiment un espace sans frontière comme on le suppose souvent et quelles sont les implications pour les États souverains ?⁽⁶⁾ Comment caractériser les innovations institutionnelles, comme le très controversé modèle multi-parties prenantes (de l'anglais *multistakeholder*), en termes de représentation des intérêts des acteurs et en termes de légitimité politique ?⁽⁷⁾ Les préférences normatives sur le ou les cadres idéaux de la gouvernance d'Internet sont étroitement liées à la compréhension théorique de ces problèmes.

Simultanément, la Chine a joué un rôle de plus en plus visible dans ces débats à travers ses représentants gouvernementaux, sa communauté technique, son secteur privé et ses utilisateurs. Son impact sur l'infrastructure, les normes, les marchés et la gouvernance mondiale d'Internet a attiré une attention croissante ces dernières années⁽⁸⁾. En particulier, le fait que la Chine ait été l'un des pionniers de la censure sur Internet, notamment via des outils de filtrage des contenus comme le Grand pare-feu (*Great Firewall*) d'une part, et l'insistance des responsables chinois sur la notion de cybersouveraineté d'autre part, amènent à se poser la question de savoir si les dirigeants chinois souhaitent construire un réseau séparé assimilable à un « intranet » chinois. Parallèlement, les infrastructures et les services de l'Internet chinois sont de plus en plus mondialisés et interconnectés, tandis que les responsables s'efforcent de concilier des discours forts sur la cybersouveraineté avec une coopération dans plusieurs domaines concrets, en particulier en envoyant des participants à diverses conférences et dialogues sur la gouvernance d'Internet.

Dans cet article, j'explore les fondations apparemment ambivalentes de la notion de cybersouveraineté telle qu'elle est perçue de Chine à travers le prisme de la littérature scientifique chinoise la plus récente traitant de la gouvernance mondiale d'Internet.

Après un résumé rapide des positions prises par les représentants chinois sur ce sujet ces dernières années, j'examinerai un échantillon de 13 articles scientifiques issus de la base de données CNKI pour une analyse plus profonde des hypothèses théoriques qui sous-tendent les positions et les stratégies chinoises sur la gouvernance d'Internet (première partie). Je montrerai dans un premier temps que les auteurs sélectionnés conçoivent l'ordre actuel d'Internet comme un espace anarchique et désordonné où les puissants reproduisent leur domination sur le monde à l'ère numérique (deuxième partie). Dans ce monde présenté comme dichotomique, la plupart des auteurs concentrent leur attention sur la position et la stratégie des États-Unis afin de montrer les contradictions du discours américain à travers le scandale des écoutes de la NSA ou le statut de l'ICANN (troisième partie). Dans ce contexte, la plupart des chercheurs étudiés ici voient dans la situation de contestation accrue de la gouvernance d'Internet une opportunité de rééquilibrer l'ordre mondial et de promouvoir les intérêts stratégiques de la Chine par l'établissement d'un cadre de gouvernance intergouvernemental à long terme et par une participation active aux institutions existantes à court terme (quatrième partie). Je montrerai pour conclure que la notion d'Internet en tant que bien commun mondial est pour le moment assez peu répandue dans les travaux des chercheurs chinois.

Une position sur la cybersouveraineté qui mérite une analyse approfondie

Durant les années 2000, la Chine a eu des propos assez virulents sur les institutions et le statu quo de la gouvernance d'Internet, principalement parce que le modèle de gouvernance « multi-parties prenantes » (adopté

notamment par l'ICANN) ne donne qu'un rôle marginal aux gouvernements et qu'il est perçu en Chine comme favorisant les intérêts américains et occidentaux⁽⁹⁾. Cependant, les dirigeants chinois semblent avoir adopté une attitude plus coopérative au début des années 2010. Par exemple, des représentants chinois ont été envoyés pour participer au Comité consultatif gouvernemental de l'ICANN après y avoir été absents pendant près d'une décennie. Ils semblent avoir moins insisté sur la nécessité de placer Internet dans un cadre intergouvernemental et ils ont même exprimé un certain soutien pour le modèle de représentation multi-parties prenantes. Lu Wei, directeur de l'Administration chinoise du cyberspace (CAC) et Jack Ma, PDG du géant chinois de l'Internet Alibaba, sont tous deux membres du Comité directeur de transition de Netmundial, une conférence sur la gouvernance d'Internet qui accueille des acteurs issus de divers secteurs de la société. Cette participation accrue a été analysée comme un signe de pragmatisme de la part du gouvernement chinois⁽¹⁰⁾ ou comme un changement plus profond de stratégie et d'attitude sur la scène internationale, lié en partie à la confiance de la Chine quant à ses capacités à défendre ses intérêts au sein du cadre de gouvernance actuel⁽¹¹⁾.

Cependant, la notion de cybersouveraineté reste le cheval de bataille de la politique et de la diplomatie chinoise concernant Internet, et elle a été constamment réaffirmée dans divers documents et déclarations, à commencer par le très important *Livre blanc sur l'Internet en Chine* publié par le Conseil d'État en 2010⁽¹²⁾. Ce document souligne plus particulièrement le fait que « l'Internet de divers pays relève de différentes souverainetés, ce qui impose un renforcement des échanges et de la coopération internationale dans ce domaine. [...] La Chine soutient l'établissement d'une organisation internationale d'administration de l'Internet qui soit juste et faisant autorité, dans le cadre du système des Nations Unies et à travers des procédures démocratiques menées à l'échelle mondiale ». De même, un *Livre blanc sur la diplomatie*⁽¹³⁾ publié en 2013 met en lumière le concept de souveraineté territoriale et souligne le fait que la Chine « s'oppose à l'utilisation d'Internet pour s'ingérer dans les affaires nationales d'autres pays ». L'article 1 du projet de loi sur la cybersécurité publié en juillet 2015 pour être soumis aux commentaires du public établit que : « Cette loi est formulée afin de maintenir la sécurité du réseau, de préserver

- Jack L. Goldsmith et Tim Wu, *Who Controls the Internet? Illusions of a Borderless World*, Oxford et New York, Oxford University Press, 2006.
- Mark Raymond et Laura DeNardis, « Multistakeholderism: Anatomy of an Inchoate Global Institution », *International Theory*, vol. 7, n° 3, 2015, p. 572-616.
- Milton Mueller, « China and Global Internet Governance », in Ronald Deibert, Rafal Rohozinski et Jonathan Zittrain (éds.), *Access Contested*, Cambridge, MA, MIT Press, 2012, p. 177-194 ; Scott Livingston, « Beijing Touts "Cyber-Sovereignty" in Internet Governance: Global Technology Firms Could Mine Silver Lining », *China Law Blog*, 19 février 2015, www.chinalawblog.com/2015/02/beijing-touts-cyber-sovereignty-in-internet-governance-global-technology-firms-could-mine-silver-lining.html (consulté le 19 octobre 2015).
- Sur la question des relations entre la Chine et l'ICANN, voir Séverine Arsène, « Les noms de domaine d'Internet en Chine : Conjuguer contrôle local et connectivité mondiale », *Perspectives chinoises*, n° 2015/4, p. 25-36.
- « À cause de ces manœuvres préventives, et parce que la Chine s'est rendue compte après le Sommet mondial sur la société de l'information que l'ICANN était partie pour durer », Milton Mueller, « China and Global Internet Governance », *art. cit.*, p. 183.
- Séverine Arsène, « The Impact of China on Global Internet Governance in an Era of Privatized Control », intervention à la Chinese Internet Research Conference, Los Angeles, 2012, <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00704196> (consulté le 19 octobre 2015).
- Bureau de l'information du Conseil d'État, « White Paper: The Internet in China », 15 juin 2010, http://china.org.cn/government/whitepaper/node_7093508.htm (consulté le 13 octobre 2015).
- « 2013 Zhongguo waijiao baipishu: Zhongguo weihu lingtu zhuquan juexin jiangding » (Livre blanc de la Chine sur la diplomatie de 2013 : la Chine est résolument déterminée à sauvegarder sa souveraineté territoriale), *Renmin wang via Tianya*, 17 juillet 2013, <http://bbs.tianya.cn/post-world-look-827386-1.shtml> (consulté le 19 août 2015).

la souveraineté du cyberspace, la sécurité nationale et l'intérêt public de la société »⁽¹⁴⁾. De manière générale, la notion de cybersouveraineté défendue par la Chine implique que chaque pays puisse surveiller son propre Internet, sans ingérence de la part d'autres pays (notamment *via* des outils de contournement fournis par des entités étrangères), et a fortiori sans subir d'attaques contre ses infrastructures et son système d'information.

Sur la scène internationale, les représentants chinois n'ont eu de cesse de promouvoir l'idée d'un cadre de gouvernance intergouvernemental pour Internet. En 2011, la Chine s'est associée à la Russie, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan pour proposer (sans succès) un Code de conduite pour la sécurité de l'information⁽¹⁵⁾ à l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce document, qui appelait à « une gouvernance internationale d'Internet multilatérale, transparente et démocratique » a été par la suite modifié et de nouveau proposé à l'Assemblée générale en janvier 2015⁽¹⁶⁾. La version modifiée intègre la notion de coopération avec des acteurs sociaux, mais insiste encore sur la nécessité d'un cadre intergouvernemental, et place la responsabilité de dessiner les frontières du droit à l'information entre les mains des États, en fonction de leur propre définition de la sécurité nationale et de l'ordre public. De même, lors de la conférence de Budapest sur le cyberspace en 2012⁽¹⁷⁾ l'ambassadeur chinois Huang Huikang a proposé cinq principes directement inspirés de la notion de coexistence pacifique, qui date des années 1950, et qui place la souveraineté avant tout⁽¹⁸⁾. La devise de la Conférence mondiale d'Internet (*World Internet Conference*) organisée par la Chine à Wuzhen en novembre 2014, « Un monde interconnecté, partagé et gouverné par tous »⁽¹⁹⁾, ne doit pas être interprétée de manière trop littérale, dans la mesure où un projet de Déclaration de Wuzhen – finalement abandonné – insistait sur la nécessité de « respecter la souveraineté d'Internet dans tous les pays »⁽²⁰⁾. Pour assoir sa position, en décembre 2014, Lu Wei a publié un éditorial dans le *Huffington Post* intitulé « La cybersouveraineté doit gouverner l'Internet mondial »⁽²¹⁾.

En avril 2015, une cyberattaque de grande envergure sur la plateforme américaine Github a compliqué un peu plus l'interprétation de la revendication chinoise de cybersouveraineté. Github était utilisé par des organisations militantes pour héberger des contenus bloqués par la censure chinoise. Une analyse des outils utilisés, surnommés le « Grand canon » par le laboratoire Citizen Lab, montre que ces attaques provenaient très probablement des mêmes infrastructures que le Grand pare-feu mis en place par l'État chinois⁽²²⁾. Ces actes sans précédent ont montré que la Chine était prête à agir en dehors de son territoire pour garantir l'efficacité du contrôle de l'information à l'intérieur de ses frontières. Cet événement a ainsi contribué à brouiller la notion de « non-ingérence » qui était l'un des principes clés de la diplomatie chinoise pendant plusieurs décennies.

Les hypothèses théoriques derrière la notion de « cybersouveraineté » en Chine

La presse officielle chinoise⁽²³⁾ fournit un aperçu très intéressant, quoique limité, de ces tendances idéologiques et stratégiques. Par exemple, Bandurski note une nette augmentation de l'utilisation du terme « cybersouveraineté » dans la presse chinoise depuis 2010, ce qui montre clairement le fait que les dirigeants chinois s'intéressaient à cette question bien avant l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping⁽²⁴⁾. Cependant, compte tenu de l'absence de transparence des débats politiques internes en RPC, de tels éditoriaux ne font que soulever davantage de questions sur les processus de prise de décision et l'influence relative des diverses administrations et factions du Parti com-

muniste⁽²⁵⁾. Comme le note Creemers, dans un contexte de rationalisation et de compétition entre les administrations, « il est difficile d'évaluer dans quelle mesure ces revendications [souverainistes] reflètent une véritable inquiétude pour la sécurité nationale plutôt qu'un positionnement bureaucratique visant à obtenir des crédits budgétaires »⁽²⁶⁾. En fait, ces documents fournissent plus d'informations sur les concepts et points de vue théoriques qui circulent parmi les élites politiques chinoises et les intellectuels mainstream que sur les intentions stratégiques à court terme des dirigeants, bien que les deux aspects soient liés.

Cet article s'efforce d'aller plus loin dans cette direction en analysant un échantillon d'articles scientifiques chinois récents dans ce domaine. Pour identifier un petit ensemble d'articles et de chercheurs clés, j'ai utilisé la base de données du CNKI et retenu 13 articles écrits par dix auteurs. Dans la catégorie « Politiques chinoises et politiques internationales » (*Zhongguo zhengzhi yu guoji zhengzhi* 中国政治与国际政治), j'ai recherché le mot-clé « cyberspace » (*wangluo kongjian* 网络空间), généralement utilisé dans cette base de données pour taguer les articles sur les politiques mondiales d'Internet. La grande majorité de cette littérature est en fait centrée sur la question de la cybersécurité, et un autre groupe important d'articles, portant sur les relations entre les États-Unis et la Chine, traite aussi principalement des questions de cybersécurité. Bien qu'il soit important de noter cette orientation de la recherche en Chine, j'ai décidé de me concentrer sur un groupe d'articles plus restreint qui

- Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire, « Wangluo anquanfa (cao'an) » (Projet de loi sur la cybersécurité), 6 juillet 2015, www.npc.gov.cn/npc/xinwen/lfgz/flca/2015-07/06/content_1940614.htm, traduit en anglais sur China Law Translate, <http://chinalawtranslate.com/cybersecuritydraft/?lang=en> (tous deux consultés le 13 octobre 2015).
- République populaire de Chine et al., « International Code of Conduct for Information Security », Nations Unies, 12 septembre 2011, <https://ccdcoe.org/sites/default/files/documents/UN-150113-CodeOfConduct.pdf> (consulté le 13 octobre 2015).
- République populaire de Chine et al., « International Code of Conduct for Information Security (version révisée) », Nations Unies, 13 janvier 2015, https://ccdcoe.org/sites/default/files/documents/UN-110912-CodeOfConduct_0.pdf (consulté le 13 octobre 2015).
- Huang Huikang, « Statement at Budapest Conference on Cyber Issues », Mission permanente de la République populaire de Chine aux Nations Unies et dans d'autres organisations internationales à Vienne, le 4 octobre 2012, www.chinesemission-vienna.at/eng/zgbd/t977627.htm (consulté le 13 octobre 2015). Les cinq principes sont : souveraineté, équilibre entre « la circulation libre des informations et la nécessité de réguler Internet », l'utilisation pacifique, le développement équitable et la coopération internationale.
- Rogier Creemers, « An Interconnected World with Chinese Characteristics? China Engagement with Global Governance », Chinese Internet Research Conference, Edmonton, 28 juin 2015.
- Site internet de la conférence de Wuzhen, www.wicnews.cn/indexen.shtml (consulté le 9 octobre 2015).
- James T. Areddy, « China Delivers Midnight Internet Declaration – Offline », *Wall Street Journal*, 21 novembre 2014, <http://blogs.wsj.com/chinarealtime/2014/11/21/china-delivers-midnight-internet-declaration-offline> (consulté le 13 octobre 2015).
- Lu Wei, « Cyber Sovereignty Must Rule Global Internet », *The Huffington Post*, 15 décembre 2014, www.huffingtonpost.com/lu-wei/china-cyber-sovereignty_b_6324060.html (consulté le 14 octobre 2015).
- Bill Marczak et al., « China's Great Cannon », Citizen Lab, University of Toronto, 10 avril 2015, <https://citizenlab.org/2015/04/chinas-great-cannon> (consulté le 14 octobre 2015).
- Voir le travail de Qian Gang et David Bandurski dans le China Media Project <http://cmp.hku.hk>, ou celui de Rogier Creemers sur le droit d'auteur et les médias en Chine <https://chinacopyrightandmedia.wordpress.com>. Voir aussi Michael D. Swaine, « Chinese Views on Cybersecurity in Foreign Relations », *China Leadership Monitor*, n° 42, automne 2013, <http://media.hoover.org/sites/default/files/documents/CLM42MS.pdf> (consulté le 14 octobre 2015).
- « China Actively Pushes Building of New System of International Governance of Cyberspace », *Legal Daily*, 28 septembre 2015, traduit dans David Bandurski, « Re-Defining Cyberspace », *Medium*, 7 octobre 2015, <https://medium.com/@cmphku/re-defining-cyberspace-7d085c75440b> (consulté le 14 octobre 2015).
- Voir Qing Duan, *China's IT Leadership*, Sarrebruck, VDM Verlag Dr. Mueller, 2007 ; Greg Austin, *Cyber Policy in China*, Cambridge, UK, Malden, MA, Polity, 2014.
- Rogier Creemers, « An Interconnected World with Chinese Characteristics? China Engagement with Global Governance », *art. cit.*

analyse la gouvernance mondiale d'Internet et la notion de cybersouveraineté d'une manière plus spécifique et plus complète. J'ai ainsi exclu de ma sélection les articles centrés uniquement sur les relations bilatérales entre la Chine et les États-Unis ou sur des thèmes spécifiques comme la cybersécurité ou la cybercriminalité. Parmi plus de 400 résultats, j'ai choisi les articles, minoritaires, qui traitaient plus spécifiquement de la gouvernance mondiale d'Internet. La plupart de ces articles étaient aussi marqués sous le mot-clé « cybersouveraineté » (*wangluo zhuquan* 网络主权). Une autre recherche sur le terme « gouvernance d'Internet » (*wangluo zhili* 网络治理) a donné 1 774 résultats souvent centrés sur les problèmes nationaux de gouvernance tels que l'administration en ligne, le contrôle de l'opinion publique et la cybercriminalité. Un autre champ de recherche tourne autour de la gouvernance de la propriété intellectuelle ou du commerce électronique. Bien que tous ces champs de recherche aient d'une manière ou d'une autre trait à la gouvernance mondiale d'Internet, notamment à travers des institutions comme l'ICANN ou l'OMC, ils ne s'attachent généralement pas à définir la souveraineté d'Internet ou la gouvernance mondiale.

Les auteurs des articles sélectionnés sont généralement des professeurs ou chercheurs en milieu de carrière en poste dans des grandes universités, comme Tan Youzhi, professeur associé à l'Institut des relations internationales de l'Université de commerce international et d'économie de Pékin, Gao Wanglai, professeur associé au Département de relations internationales de l'Université des affaires étrangères de Pékin, ou Shen Yi, professeur associé à l'Institut des relations internationales et des affaires publiques de l'Université Fudan, à Shanghai. Un auteur, Lu Chuanying, est chercheur dans un think tank de premier plan, l'Institut des relations internationales de Shanghai (Shanghai Institutes for International Studies, SIIS). Bien qu'il soit difficile d'évaluer l'influence de ces intellectuels au-delà des milieux académiques, certains ont publié des articles dans la presse chinoise ou étrangère⁽²⁷⁾, ce qui suggère que leurs opinions sont partagées *a minima* par certaines factions de l'État-Parti chinois.

Dans la mesure où j'ai choisi de m'intéresser exclusivement aux publications scientifiques et de ne pas inclure les articles sur la cybersécurité, certains auteurs importants ne figurent pas dans mon échantillon, comme Zhang Li⁽²⁸⁾, de l'Institut chinois des relations internationales contemporaines (China Institutes of Contemporary International Relations, CICIR), ou Xu Longdi⁽²⁹⁾, de l'Institut chinois des études internationales (China Institute of International Studies, CIIS), un think tank affilié au ministère chinois des Affaires étrangères.

De toute évidence, cette sélection étroite ne peut pas être considérée comme complète ou sans défaut. J'espère cependant qu'elle offrira un aperçu des différents points de vue sur la gouvernance d'Internet dans la recherche en Chine, ainsi que l'opportunité d'une analyse plus détaillée de la formulation et des hypothèses théoriques qui traversent cette littérature émergente. Ce champ de recherche étant largement orienté vers l'expertise sur les politiques publiques, et presque tous les auteurs recommandant la défense des intérêts de la Chine et du gouvernement chinois, ces articles sont aussi particulièrement dignes d'intérêt pour leur dimension normative. Les dernières années ayant été marquées par une répression des leaders d'opinion, on peut supposer que les articles scientifiques – comme les articles de presse – afficheront principalement des points de vue autorisés, quoiqu'avec de légères variations (principalement au niveau des recommandations) selon les positions et la formation disciplinaire des auteurs. Dans l'ensemble, les opinions exprimées dans cet échantillon sont fortement homogènes.

L'Internet mondial, un espace « anarchique » dominé par les puissants

Un espace anarchique

Pour la plupart des auteurs, la réflexion sur la gouvernance mondiale d'Internet commence par l'observation commune selon laquelle le développement historique d'Internet s'est largement effectué de manière non organisée, et son caractère transnational (*kuaguoxing* 跨国性) empêche les pays souverains d'appliquer correctement leurs lois et de maintenir l'ordre social. Les mouvements sociaux et politiques (comme le Printemps arabe), les hackers et les cyberattaques, la cybercriminalité, le cyberespionnage et l'utilisation frauduleuse des données personnelles sont cités parmi les phénomènes les plus inquiétants imposant des défis politiques, sociaux, économiques ou culturels aux gouvernements.

Par exemple, l'Internet mondial est décrit par Tan Youzhi 檀有志⁽³⁰⁾ comme « anarchique » (*wuzhengfu zhuangtai* 无政府状态) et comme « une sphère inexplorée » (*wuzhi lingyu* 无知领域) « d'un point de vue juridique, politique et sécuritaire, [où] l'autorité, les règles de transparence et les responsabilités sont mal définies »⁽³¹⁾. Il qualifie pour cette raison Internet de cinquième frontière (*di wu jie* 第五界) après la terre, la mer, l'air et l'espace (p. 30) en mobilisant des notions issues des études de sécurité (*security studies*)⁽³²⁾.

La notion d'ordre (*zhixu* 秩序) – ou de désordre – est omniprésente dans ce groupe d'articles, et elle est dans la plupart des cas utilisée pour justifier la vigilance de la Chine sur la question de la gouvernance mondiale d'Internet. Par exemple, Gao Wanglai 高望来⁽³³⁾ parle d'« ordre perdu du cyberspace à l'ère de l'information » (*xinxishidai wangluo kongjian de shixu* 信息时代网络空间的失序)⁽³⁴⁾. Mais au-delà des menaces sur la stabilité sociale et politique évoquées dans les travaux autour de la cybersécurité, les articles contiennent également une analyse plus large et plus systématique du bouleversement de l'ordre mondial et de l'évolution de la position chinoise dans ce contexte. Pour Shen Yi 沈逸⁽³⁵⁾, par exemple, Internet s'est développé de

27. Lu Chuanying, « Yao lizhiqizhuang tan wangluo zhuquan » (Peut-on légitimement parler de cybersouveraineté), *Huanqiu wang*, 16 décembre 2015, <http://opinion.huanqiu.com/1152/2015-12/18185356.html> (consulté le 15 février 2016) ; Shen Yi, « For China and the U.S., Cyber Governance Is Better Than Cyberwar », *Huffington Post*, 22 septembre 2015, www.huffingtonpost.com/shen-yi/cyber-governance-cyber-war-china_b_1777732.html (consulté le 16 octobre 2015).

28. Zhang Li, « A Chinese Perspective on Cyberwar », *International Review of the Red Cross*, vol. 94, n° 886, 2012, <https://www.icrc.org/eng/resources/documents/article/review-2012/irrc-886-zhang.htm> (consulté le 19 février 2016).

29. Xu Longdi, « China's Internet Development and Cybersecurity: Policies and Practices », in Daniel Ventre (éd.), *Chinese Cybersecurity and Defense*, Londres, Wiley-ISTE, 2014, p. 1-53.

30. Professeur associé, Institut des relations internationales de l'Université de commerce international et d'économie (Pékin).

31. Tan Youzhi, « Wangluo kongjian quanqiu zhili: guoji qingshi yu Zhongguo lujing » (Gouvernance mondiale de l'Internet : les tendances internationales et la voie chinoise), *Shijie jingji yu zhengzhi*, n° 12, 2013, p. 31. Par souci de simplicité, chaque article de cet échantillon ne sera référencé qu'une fois et les pages des citations suivantes seront indiquées dans le texte. Toutes les traductions (vers l'anglais) ont été effectuées par l'auteur.

32. Cela est intéressant dans un contexte où l'Armée populaire de libération se prépare à créer un organisme chargé de la cyberdéfense et de la défense spatiale. Voir Megha Rajagopalan, « Chinese Military Force to Take Lead on Cyber, Space Defense », *Reuters*, 29 janvier 2016, www.reuters.com/article/us-china-military-idUSKCN0V714B (consulté le 5 avril 2016).

33. Professeur associé, Département des relations internationales de l'Université des affaires étrangères (Pékin).

34. Gao Wanglai, « Wangluo zhili de zhidu kunjing yu Zhongguo de zhanlue xuanze » (Le dilemme institutionnel de la gouvernance de l'Internet et les choix stratégiques de la Chine), *Guoji guanxi yanjiu*, n° 4, 2014, p. 51.

35. Professeur associé, Institut des relations internationales et des affaires publiques de l'Université Fudan (Shanghai).

manière « anarchique » et « toutes sortes d'acteurs [y] utilisent leurs propres pratiques pour élargir leur champ d'action, obtenir plus de ressources, acquérir et utiliser le droit de définir les règles, et transformer la définition de leurs intérêts particuliers en codes de conduite au sein du cyberspace »⁽³⁶⁾.

Fracture numérique et domination politique, économique et culturelle

L'idée que l'Internet mondial soit un espace totalement incontrôlé, hors d'atteinte des juridictions, est cependant de plus en plus débattue dans la littérature scientifique mondiale. On pourrait même faire valoir qu'Internet est trop régulé et que les conflits de juridictions empêchent la bonne application des lois nationales⁽³⁷⁾. Les auteurs décrivent ici aussi comment les États ripostent en ajustant leur législation et assument un rôle plus important dans la gouvernance d'Internet. Mais tant que les États n'exercent pas un contrôle plus étroit sur Internet, le statu quo est décrit comme une situation où la conception et la propriété des infrastructures et des plateformes, les droits d'auteur et autres caractéristiques techniques d'Internet, reflétant souvent les vues libertaires des ingénieurs⁽³⁸⁾, ont façonné et canalisé les comportements en ligne d'une manière bien plus puissante que toute législation nationale. Cet angle d'analyse semble en partie dérivé du travail de Lawrence Lessig sur les effets normatifs des codes techniques⁽³⁹⁾, mais tandis que Lessig conclut par la nécessité de mieux définir les intérêts communs et de protéger les droits des citoyens, la réflexion est ici plus centrée sur les effets des inégalités technologiques sur la position de la Chine dans l'ordre international. L'argument général défendu ici est que la faible institutionnalisation d'Internet a en fait réarrangé l'ordre mondial d'une manière qui bénéficie aux pays et acteurs les plus avancés technologiquement et qu'elle a ainsi exacerbé les inégalités mondiales au regard de multiples perspectives sociales, culturelles, politiques, économiques et stratégiques.

L'un des thèmes récurrents est celui de l'« asymétrie » (*bu duichenxing* 不对称性, ex. Gao Wanglai p. 54) entre les pays développés et les pays en développement, et le « monopole » (*longduan* 垄断) des pays développés sur certaines infrastructures clés, ce qui leur a donné la capacité de tirer pleinement parti des opportunités offertes à l'ère numérique et de fixer les règles de la gouvernance d'Internet. Shen Yi prend plusieurs indicateurs de la fracture numérique à l'échelle mondiale, tels que le taux d'accès à Internet et les infrastructures, comme preuve de la dépendance des pays en développement par rapport aux actifs possédés et fournis par les pays développés. Il souligne par exemple que les entreprises européennes et américaines ont la mainmise sur le marché des câbles sous-marins, et que les États-Unis et le Japon dominent le marché des serveurs. Cela crée une dichotomie « centre-périphérie » (*zhongxin – waiwei* 中心 – 外围, p. 150) qui, selon lui, dessert la Chine. Cet argument contraste fortement avec l'opinion de nombreux pays – dont les États-Unis, l'Australie ou les pays européens – qui s'inquiètent de la montée des géants chinois des TIC, comme Huawei et ZTE, sur les marchés mondiaux.

Pour Yang Rongjun 杨嵘均⁽⁴⁰⁾, la ligne de fracture se situe non seulement entre les pays développés et les pays en développement, mais aussi entre les pays en développement selon leur niveau de modernisation. Ces écarts se traduisent par des visions très différentes du cyberspace et de la cybersouveraineté :

Les pays développés voient le cyberspace comme un « domaine public mondial » (*quanqiu gongyu* 全球公域) tandis que les pays en développement estiment que le cyberspace relève de la souverai-

neté. [...] En tant que pays en développement, les pays socialistes soutiennent généralement la cybersouveraineté de manière plus ferme, ainsi qu'un niveau plus élevé d'intervention de l'État dans le cyberspace. À l'inverse, les pays plus occidentalisés comme l'Inde ou la Corée du Sud, pays en développement plus influencés par la pensée occidentale sur la liberté et la démocratie, sont plus enclins à faire confiance à leurs citoyens et à leur donner plus de droits [...]. Plus le niveau de modernisation est faible, plus large est la portée de la cybersouveraineté⁽⁴¹⁾.

Yang voit dans ce phénomène « une mutation du colonialisme dans la société de l'information » :

[Les pays occidentaux] utilisent divers moyens pour coloniser le cyberspace à travers les cybertechnologies et les technologies de l'information. Pour un grand nombre de pays en développement, à cause de leur retard sur les cybertechnologies et les technologies de l'information, il n'existe pas d'autres choix que d'accepter le système international de l'Internet et l'ordre du cyberspace établis par les puissances capitalistes. (p. 85)

Selon lui, cette nouvelle forme de colonialisme est non seulement le résultat de contingences historiques, mais elle est aussi entretenue par les productions et la propagande des médias occidentaux :

En général, les pays développés occupant des positions économiques, politiques et culturelles supérieures tout en dominant largement la production d'informations en ligne, ils peuvent imprégner, par une propagande illimitée, l'idéologie de pays cibles avec leurs positions politiques, leurs modes de vie et leurs valeurs. (p. 82)

Pour d'autres auteurs, l'influence culturelle de l'Internet mondial sur les pays en développement ne se limite pas à la circulation des contenus, mais elle est aussi le résultat de valeurs et de principes inhérents aux infrastructures technologiques et aux mécanismes de gouvernance, comme le suggère l'article de Lu Chuanying 鲁传颖⁽⁴²⁾ :

L'unité d'Internet signifie que le cyberspace a été découvert et créé à l'Ouest, et que ses normes, ses valeurs et sa culture sont basées sur la civilisation occidentale. Lorsqu'ils adoptent Internet, les autres pays doivent aussi adopter la culture dominante qui l'accompagne et ils ne peuvent introduire leur propre culture dans le cyberspace. Dans ce contexte, la souveraineté culturelle (*wenhua zhuquan* 文化

36. Shen Yi, « Hou Sinuodeng shidai de quanqiu wangluo kongjian zhili » (Gouvernance mondiale d'Internet après l'affaire Snowden), *Shijie jingji yu zhengzhi*, n° 5, 2014, p. 147.

37. Voir les multiples exemples fournis par l'Observatoire du projet Internet & Juridiction www.internetjurisdiction.net/observatory (consulté le 6 avril 2016).

38. La *Declaration of the Independence of Cyberspace* de John Perry Barlow est souvent citée. *Electronic Frontier Foundation*, 8 février 1996, <https://projects.eff.org/~barlow/Declaration-Final.html> (consulté le 13 octobre 2015).

39. Lawrence Lessig, *Code and Other Laws of Cyberspace*, New York, Basic Books, 1999.

40. Professeur associé, Institut des politiques publiques de l'Université normale de Nankin (Nankin).

41. Yang Rongjun, « Lun wangluo kongjian zhili guoji hezuo mianlin de nanti ji qi yingdui celüe » (Problèmes et stratégies de la coopération internationale dans la gouvernance du cyberspace), *Nanning shifan daxue xuebao (Shehui kexue ban)*, vol. 13, n° 4, décembre 2014, p. 79 ; 80 ; 81.

42. Professeur associé, Institut d'études internationales de Shanghai (Shanghai).

主权) des pays en développement est fortement remise en cause (*yanzhong chongji* 严重冲击) par la civilisation et les valeurs de l'Occident.⁽⁴³⁾

Cette vision fait dans une certaine mesure écho aux recherches en économie politique centrées sur les inégalités structurelles et la dépendance vis-à-vis des infrastructures de médias, ainsi que sur les flux d'informations à sens unique qui depuis longtemps coulent de l'Occident vers les pays en développement⁽⁴⁴⁾. Les conclusions de ces travaux ont concentré l'attention sur la fracture numérique dès la fin des années 1970. Ce courant de recherche, largement inspiré des travaux de Gramsci, souligne l'importance des contenus culturels et des infrastructures en tant qu'élément de la domination culturelle et de l'« hégémonie » capitaliste⁽⁴⁵⁾.

Le concept d'hégémonie (*baquan* 霸权) a longtemps été une notion clé de la doctrine officielle du Parti communiste, et il constitue clairement un point de départ des études chinoises sur la gouvernance d'Internet. Cependant, dans ce groupe d'articles, il n'est pas utilisé en référence au concept gramscien d'hégémonie. Au lieu de critiquer le capitalisme mondial, la notion est mobilisée pour dénoncer la domination américaine et occidentale sur l'Internet mondial, en se référant principalement aux études stratégiques et aux rapports publiés par les États-Unis (notamment aux auteurs occidentaux qui critiquent le contrôle de l'information).

De plus, en affirmant que les contenus médiatiques produisent des effets unidirectionnels sur le public, ils tendent à exagérer l'uniformité des contenus produits et mis en circulation sur Internet. Ils négligent par ailleurs le développement des recherches sur la réception des médias⁽⁴⁶⁾ qui montrent que le public, à travers les processus complexes de consommation, d'interprétation et de discussions des contenus, est bien moins passif qu'ils ne le supposent. La vision culturaliste et simpliste présentant une culture « occidentale », différente et opposée à la culture « chinoise », est aussi assez bancal d'un point de vue théorique.

Les États-Unis : un « hégémon » qui cherche à perpétuer sa domination

Bien que les articles varient légèrement dans la manière dont ils regroupent les gagnants et les perdants de l'ordre (ou du désordre) de l'Internet mondial, ils présentent tous une vision dichotomique du monde, dominé par les États-Unis et où la Chine figure dans le groupe des désavantagés. Certains auteurs expliquent cette situation par de pures contingences historiques tandis que d'autres vont jusqu'à invoquer une volonté explicite des autres superpuissances de nuire à la Chine, comme dans l'analyse de Huang Zhixiong 黄志雄⁽⁴⁷⁾ :

Lorsque la Chine a commencé à participer à la gouvernance d'Internet, cela a d'abord été pour apporter une « réponse passive » (*beidong yingdui* 被动应对) aux pressions et attaques lancées par l'Occident sur diverses questions concrètes. [...] Certains gouvernements et médias occidentaux, pour créer un ennemi imaginaire (*jiaxiangdi* 假想敌), continuent de propager la théorie d'une « cybermenace chinoise » (*Zhongguo wangluo weixie* 中国网络威胁) [...] La partie d'échecs qui se joue pour l'ordre et la régulation internationale du cyberspace oppose deux camps : les États-Unis, l'Europe et les autres pays occidentaux d'un côté, et la Chine, la Russie et les autres pays récemment développés de l'autre.⁽⁴⁸⁾

Tan Youzhi voit également la situation actuelle comme une compétition entre les hégémons (*baquanguo* 霸权国) et les autres cyberpuissances (*wangluo daguo* 网络大国). En dépit d'une égalité théorique entre eux, « il existe en réalité une structure hiérarchique où les pays occupent différents rangs selon leur force ». Même si d'autres pays ont acquis des ressources équivalentes, ils restent, de ce point de vue, dans une position subalterne. Selon Tan, l'ordre mondial inégalitaire est activement maintenu par les États-Unis :

Les États-Unis veulent non seulement garantir leur propre sécurité, mais ils cherchent activement à dominer la gestion d'Internet au niveau mondial. Ce rôle de dirigeant est basé sur une supériorité technologique, mais aussi sur tous les domaines où les activités libres ne sont ni limitées, ni réprimées. [...] En tant que puissance dominante d'Internet, les États-Unis se sont méticuleusement opposés à la proposition de la Chine, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan, lors de la 66^e session plénière des Nations Unies le 12 septembre 2011, d'établir un Code de conduite international pour la sécurité de l'information visant à combattre le terrorisme, le séparatisme, l'extrémisme et la remise en cause de la stabilité politique, économique et sociale des autres pays. (p. 35-36)

Le Code de conduite est souvent mentionné comme un exemple de la stratégie supposée des États-Unis visant à déjouer toute tentative de modification de l'équilibre actuel des pouvoirs par des moyens institutionnels et de son utilisation hypocrite de principes tels que la liberté de l'information ou la participation de la société civile.

De même, Lu Chuanying écrit que les États-Unis utilisent leur « monopole » (*longduan*) sur les infrastructures de base et les organisations de la gouvernance « pour brouiller les frontières et étendre leur propre cyberpuissance à l'espace des pays faibles » (p. 79) :

Les États-Unis estiment que le cyberspace est un « domaine public mondial » (*quanqiu gongyu* 全球公域), et que les pays ne doivent pas y exercer leur souveraineté. Mais en réalité, l'objectif stratégique des États-Unis est de s'emparer des ressources et du pouvoir de ces espaces qui ne peuvent être caractérisés en tant qu'État (*mei you mingque guojia shuxing kongjian* 没有明确国家属性空间) à travers l'hégémonie qu'ils ont établie dans le domaine public mondial. [...] Sans la protection de la souveraineté, les États-Unis peuvent utiliser leur cyberpuissance coercitive et leur cyberpuissance institutionnelle (*qiangzhixing wangluoquan he zhiduxing wangluoquan* 强制性网络权和制度性网络权) pour miner (*weishe* 威慑) la cybersécurité des autres pays, et pour entrer et contrôler à loisir les ressources du cyberspace d'autres pays. (p. 80)

43. Lu Chuanying, « Zhuquan gainian de yanjin jiqi zai wangluo shidai mianlin de tiaozhan » (Évolution du concept de souveraineté et défis à l'ère d'Internet), *Guoji guanxi yanjiu*, n° 1, 2014, p. 77.

44. Armand Mattelart, *Communication, idéologies et hégémonies culturelles. Une anthologie en trois volumes (1970-1986) – Tome 1*, Fabien Granjon et Michel Sénécal (éds.), Paris, Presses des Mines, 2015.

45. Antonio Gramsci, *Cahiers de prison*, Paris, Gallimard, 1986 [1950].

46. À commencer par Stuart Hall, « Encoding and Decoding in the Media Discourse », *Stencilled Paper 7*, Birmingham, Centre for Contemporary Cultural Studies, 1973.

47. Professeur associé, Faculté de droit de l'Université de Wuhan (Wuhan).

48. Huang Zhixiong, « Wangluo kongjian guoji fazhi: Zhongguo de lichang, zhuzhang he duice » (Régulation du cyberspace par le droit international : statut, position et stratégie de la Chine), *Yunnan minzu daxue xuebao*, vol. 32, n° 4, juillet 2015, p. 137-138.

Pour Lu, la notion supposément ouverte et inclusive de système multi-parties prenantes est en fait un outil pour promouvoir les intérêts des pays forts. Malgré le fait que ses défenseurs « croient que le rôle des acteurs étatiques, des entreprises privées, des ONG, des groupes académiques et des individus est tout aussi essentiel à l'ouverture, la prospérité et la transparence du cyberspace que celui des seuls États », ils auront tendance à se tourner vers les États dès qu'il s'agit de questions de sécurité (p. 79).

La vision de la Chine en tant que cible et victime constante de la domination américaine forme une réponse symétrique aux accusations fréquentes selon lesquelles la Chine est l'une des principales sources des cyberattaques dans le monde⁽⁴⁹⁾. Cette vision s'inscrit dans la droite ligne du discours officiel du gouvernement chinois, qui prétend pour sa part que la Chine est la première victime des cyberattaques dans le monde⁽⁵⁰⁾.

L'ICANN vu comme instrument de la domination institutionnelle américaine

Le cas des noms de domaine sur Internet⁽⁵¹⁾ a focalisé l'attention, probablement parce que ce problème est mieux connu du grand public. L'une des critiques les plus fréquentes relayées par les auteurs chinois est que la grande majorité des serveurs racines, qui redirigent le trafic vers les lieux appropriés, sont situés aux États-Unis, ce qui est perçu comme un risque de cybersécurité majeur pour le reste du monde (Tan Youzhi p. 39).

Au-delà des critiques sur la concentration géographique des infrastructures clés du trafic Internet, une controverse autour du cadre de gouvernance des noms de domaine se développe également à l'échelle mondiale. L'ICANN, ou Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet, gère l'allocation des adresses Internet au niveau mondial et joue à ce titre un rôle critique pour la stabilité et la sécurité d'Internet ainsi que pour la distribution équitable des ressources. Fondée en 1998, l'organisation privée à but non lucratif basée aux États-Unis est peut-être l'exemple le plus connu de modèle « multi-parties prenantes » de gouvernance cherchant à inclure divers acteurs du secteur, parallèlement à la société civile et aux individus concernés, tout en donnant un rôle consultatif aux États. Elle a cependant été constamment critiquée par de nombreux acteurs, en particulier les pays en développement, pour le déséquilibre et la complexité de ses processus de prise de décision, qui ont tendance à favoriser les acteurs industriels et les intérêts occidentaux. Elle l'est surtout pour ses liens étroits avec le gouvernement américain, à travers le rôle de « supervision » (ou de contrôle, *stewardship* dans le jargon de l'ICANN) exercé par l'Administration nationale des télécommunications et de l'information des États-Unis, sur une composante clé de l'ICANN, l'Autorité chargée de la gestion de l'adressage sur Internet (IANA)⁽⁵²⁾.

Le gouvernement chinois a pendant longtemps été l'un des plus féroces critiques du dispositif multi-parties prenantes de l'ICANN, décrit dans cet ensemble d'articles comme un instrument de la stratégie de domination américaine, comme le formule Wang Mingguo 王明国⁽⁵³⁾ :

Pour mettre fin au monopole américain sur la sphère Internet et établir un système de gouvernance internationale pluraliste, démocratique et transparent, il est nécessaire d'accélérer la réforme de l'ICANN. [...] Dans l'ensemble, l'ICANN représente le projet améri-

cain de gouvernance d'Internet, créé par les États-Unis grâce à leur supériorité technologique, et qui empêche d'autres pays d'exercer un quelconque pouvoir sur le cyberspace. Il perpétue ainsi l'hégémonie et la domination américaines (*baquan he tongzhi diwei* 霸权和统治地位).⁽⁵⁴⁾

Lu Chuanying prend l'exemple du nom de domaine .iq (Irak) pour montrer comment les États-Unis utilisent le système des noms de domaine afin de promouvoir leurs intérêts stratégiques :

Le gouvernement américain a par le passé interdit la résolution de certains noms de domaine, ce qui a eu pour conséquence la disparition de certains pays sur Internet ainsi que de graves pertes politiques et économiques, voire de l'agitation sociale. [...] En 2001, avant la guerre, le gouvernement américain a demandé à l'ICANN d'arrêter le service de résolution pour le nom de domaine de premier niveau de l'Irak .iq, ce qui s'est traduit par l'arrêt complet des sites irakiens et par des troubles sociaux, politiques et économiques graves. (p. 79)

Si les experts chinois citent souvent cet épisode, la version des faits publiée par l'IANA est que la société qui a reçu mandat de l'ICANN pour le nom de domaine .iq ne l'a jamais exploité et que ses dirigeants, basés aux États-Unis, étaient suspectés d'activités criminelles. Ainsi, le nom de domaine .iq est resté inactif jusqu'à ce que l'ICANN le réattribue en accord avec le gouvernement d'après-guerre en 2005⁽⁵⁵⁾.

L'administration américaine a annoncé en 2014 qu'elle était prête à transférer son rôle de supervision sur l'IANA à un autre organisme sous certaines conditions, marquant ainsi le début d'un débat et d'un processus de réforme à grande échelle au sein de l'ICANN (lequel faisait encore l'objet de controverses au moment de la rédaction de cet article). Bien qu'elle ait été plutôt bien accueillie par les observateurs chinois, cette annonce a aussi été perçue avec un certain scepticisme, notamment par Gao Wanglai :

Cette mesure peut être vue comme un retrait, mais elle constitue en réalité un coup stratégique [des États-Unis] pour assoir leur domination sur l'échiquier international (*boyi zhong zhengduo zhudao quan suo caiqu de zhanlue cuoshi* 博弈中争夺主导权所采取的战略措施 p. 56).

49. Un rapport publié par une société spécialisée en cybersécurité, Mandiant, sur le hacking d'État est particulièrement révélateur : David Sanger, David Barboza et Nicole Perloth, « China's Army Is Seen as Tied to Hacking Against U.S. », *The New York Times*, 18 février 2013, www.nytimes.com/2013/02/19/technology/chinas-army-is-seen-as-tied-to-hacking-against-us.html?pagewanted=4&_r=0&pagewanted=all (consulté le 6 avril 2016).

50. Michael D. Swaine, « Chinese Views on Cybersecurity in Foreign Relations », *art. cit.*

51. Voir Séverine Arsène, « Les noms de domaine d'Internet en Chine : conjuguer contrôle local et connectivité mondiale », *art. cit.*

52. Laura DeNardis, *The Global War for Internet Governance*, New Haven, Yale University Press, 2014, chapitre 2 : « Controlling Internet Resources » ; Milton L. Mueller, *Networks and States: The Global Politics of Internet Governance*, Cambridge, MA, et Londres, MIT Press, 2010, p. 231 sq.

53. Professeur associé, Institut d'analyse des stratégies et politiques internationales de la Faculté de droit, Université de commerce international et d'économie de Shanghai (Shanghai).

54. Wang Mingguo, « Quanqiu hulianwang zhili de moshi bianqian, zhidu luojin yu chonggou luojin » (Gouvernance mondiale d'Internet : changement de modèle, logique institutionnelle et nouvelle trajectoire), *Shijie jingji yu zhengzhi*, n° 3, 2015, p. 49 ; 54-55.

55. « IANA Report on Redefinition of the .IQ Top-Level Domain », IANA, juillet 2005, <https://www.iana.org/reports/2005/iq-report-05aug2005.pdf> (consulté le 14 octobre 2015).

PRISM et le « double standard » du discours américain

Le scandale PRISM⁽⁵⁶⁾, qui a démarré avec les révélations d'Edward Snowden concernant l'étendue des opérations de surveillance de la NSA sur Internet, est mentionné dans presque tous les articles pour discréditer la rhétorique américaine, notamment dans celui de Huang Zhixiong :

Les États-Unis ont utilisé leur supériorité technologique et leur monopole sur les cyber-ressources pour mener des opérations de surveillance prolongée et à grande échelle et pour voler des secrets à de nombreux pays, dont la Chine. (p. 138)

Pour Shen Yi, PRISM met également au jour la coopération entre le gouvernement américain et le secteur privé, ce qui a permis au premier de porter sa capacité de surveillance à toute la planète. Selon lui, cette autonomie accordée au secteur privé est plus un moyen d'atteindre une « hégémonie écrasante » (*yadaoxing baquan youshi* 压倒性霸权优势 p. 152) qu'un soutien désintéressé à la société civile.

Pour Lu Chuanying, le scandale PRISM souligne le fait que les États-Unis ont adopté un « double standard » (*shuangchong biao zhun* 双重标准) au regard du concept de cybersouveraineté :

Lorsque les États-Unis collectent les données en ligne d'autres pays ou qu'ils interfèrent avec leur politique d'Internet, ils prétendent que le cyberspace est un « domaine public mondial ». Lorsqu'ils veulent intensifier la surveillance en ligne ou renforcer la coopération public-privé au niveau national, ils estiment alors que le cyberspace entre dans la sphère de la souveraineté et que les infrastructures de base d'Internet relèvent d'une propriété privée sur laquelle ils peuvent appliquer leur juridiction. (p. 80)

D'autres exemples moins connus sont évoqués, notamment le blocage par Microsoft de ses services de messagerie Messenger aux utilisateurs de Cuba, d'Iran, du Soudan, de Corée du Nord et de Syrie dans le cadre d'un embargo commercial américain en 2009⁽⁵⁷⁾ (Yang Rongjun p. 82).

Liu Yangyue 刘杨钺⁽⁵⁸⁾ et Yang Yixin 杨一心⁽⁵⁹⁾ insistent également sur l'hypocrisie manifeste du discours américain dans un contexte de prolifération des menaces sur la cybersécurité :

Les États-Unis [...] plaident pour le cyberlibéralisme et défendent le système de gouvernance internationale existant au nom de l'ouverture et de la liberté, alors même que les cybermenaces, les cyberattaques et autres stratégies militaires ont objectivement imposé la nécessité d'une sécurisation des réseaux et d'un soutien accru à la cybersouveraineté tout en accélérant le déclin du système qu'ils souhaitent protéger. De ce point de vue, la logique de la cyberstratégie hégémonique des États-Unis est clairement contradictoire.⁽⁶⁰⁾

Dans le même extrait, Liu et Yang insistent sur la nécessité de limiter l'hégémonie stratégique des États-Unis en initiant un contrôle international des cyberarmes (*wangluo junbei kongzhi* 网络军备控制). Un tel contrôle serait « à la fois une reconnaissance claire de la situation actuelle de militarisation du cyberspace et une limitation de facto de la dissuasion (*weishe* 威慑) et de la stratégie préventive (*xianfazhiren zhanlüe* 先发制人战略) américaines ».

Dans l'ensemble, et malgré le fait que j'aie volontairement laissé de côté les articles exclusivement centrés sur les relations Chine-États-Unis, la question de la gouvernance mondiale d'Internet est principalement étudiée sous l'angle de la domination américaine et de son impact sur la Chine, non seulement en termes de cybersécurité – qui reste centrale – mais aussi en termes de domination économique et culturelle, cette dernière étant vue comme une source potentielle de troubles sociaux.

Entre l'option intergouvernementale et le statu quo multi-parties prenantes

Une opportunité historique

Alors qu'ils sont concentrés sur la formulation de recommandations politiques pour la défense des intérêts chinois, et accessoirement de l'intérêt général, l'ensemble des auteurs voient dans le contexte actuel une opportunité unique pour la Chine d'acquiescer une place et une voix (*huayuquan* 话语权) à la mesure de son nouveau statut de cyberpuissance (*wangluo daguo* 网络大国).

Premièrement, le rôle des États-Unis dans la gouvernance d'Internet est de plus en plus remis en question par les acteurs mondiaux, en particulier après les révélations sur les activités de cyberespionnage de la NSA. Deuxièmement, dans un contexte d'inquiétude généralisée par rapport au cyberterrorisme et à la cybercriminalité, les États sont devenus plus interventionnistes en matière de gouvernance d'Internet. La plupart des articles mentionnent le fait que de nombreux pays occidentaux ont publié des rapports sur leur cyberstratégie et que la Chine devrait en faire de même. De plus, l'annonce de réforme de l'ICANN est vue comme une possibilité de remise en question des arrangements institutionnels actuels afin de trouver un nouvel équilibre des pouvoirs entre les divers acteurs, voire de trouver un cadre de gouvernance radicalement différent. Par ailleurs, le profil démographique des utilisateurs d'Internet a considérablement changé, les plus grandes populations d'internautes sont dorénavant en Chine, en Inde et dans d'autres pays en développement, il devient donc nécessaire que ces pays soient mieux représentés dans la gouvernance mondiale d'Internet.

Tous ces arguments amènent les chercheurs chinois à considérer que la Chine a un coup à jouer sur l'échiquier (*boyi* 博弈) de la gouvernance mondiale d'Internet et qu'elle doit « saisir l'opportunité » (*shenshi duoshi, bawo jiyu* 审时度势, 把握机遇, Tan Youzhi p. 37) offerte par cette « fenêtre stratégique » (*zhanlüe zhi chuang* 战略之窗, Shen Yi p. 153). Pour Huang Zhixiong :

56. PRISM est le nom de code du programme de surveillance développé par l'Agence nationale de la sécurité (NSA) des États-Unis. Il a pour but de collecter des données hébergées sur Internet via les géants américains des nouvelles technologies, notamment Microsoft, Yahoo! et Google. Les révélations sur son existence et son étendue ont suscité une vive indignation partout dans le monde.

57. Eric Lai, « Microsoft Not Only Firm Banning IM Access to U.S. Enemy Nations », *Computerworld*, 29 mai 2009, www.computerworld.com/article/2524620/web-apps/microsoft-not-only-firm-banning-im-access-to-u-s-enemy-nations.html (consulté le 13 octobre 2015).

58. Maître de conférences, Université nationale des technologies de défense (Changsha).

59. Ingénieur en chef, Centre national des réseaux informatisés et de la gestion de la sécurité de l'information (Pékin).

60. Liu Yangyue et Yang Yixin, « Wangluo kongjian "zai zhuquanhua" yu guoji wangluo zhili de weilai » (La résurgence de la souveraineté dans le cyberspace et ses implications sur la gouvernance d'Internet), *Guoji luntan*, vol. 15, n° 6, novembre 2013, p. 6.

La place occupée par la Chine sur l'échiquier de la régulation internationale du cyberspace (*wangluo kongjian guoji guize boyi* 网络空间国际规则博弈) détermine sa place et son pouvoir dans le futur ordre international du cyberspace. (p. 138)

Dans l'article de Gao Wanglai, qui regarde le problème du point de vue de la cybersécurité, le sentiment d'urgence est encore plus palpable, notamment à cause des risques de cyberguerre :

La communauté internationale doit établir des règles internationales pour empêcher les rivalités de dégénérer en conflits armés. [...] La Chine doit être à la hauteur de ce moment historique (*lishi qiji* 历史契机) et rejoindre activement ce processus afin de garantir que les règles du cyberspace respectent les intérêts de la Chine et des autres pays en développement. (p. 57 ; p. 61)

De plus, les auteurs proposent de réformer les institutions actuelles de la gouvernance d'Internet et d'établir un dialogue diplomatique sur la cybersécurité au sein des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales. Ils encouragent également le dialogue bilatéral et multilatéral avec les États-Unis, le Royaume-Uni, la Corée du Sud et les pays des BRICS.

La Chine, l'« intérêt commun de l'humanité » et la gouvernance intergouvernementale

Étant donné la suspicion qui pèse sur le modèle multi-parties prenantes dans ce groupe d'articles, la grande majorité des auteurs étudiés ici défendent l'établissement d'un cadre intergouvernemental de gouvernance, avec quelques variantes en fonction des formations disciplinaires et des centres d'intérêt de chacun.

Par exemple, les solutions envisagées par les auteurs qui privilégient une approche centrée sur la cybersécurité, comme Gao Wanglai, sont souvent inspirés par d'autres enjeux stratégiques de la diplomatie comme la non-prolifération ou le blanchiment d'argent, où les cadres intergouvernementaux ont été utilisés pour garantir une résolution pacifique des conflits, notamment les Nations Unies et les dialogues régionaux et bilatéraux. Gao mentionne aussi la possible participation (*canyu* 参与 p. 58) d'autres parties prenantes telles que les entreprises transnationales, les ONG, les scientifiques ou les experts en droit, mais uniquement à titre consultatif.

Dans un article consacré à la gouvernance mondiale d'Internet principalement axé sur la militarisation accrue des réseaux, Liu Yangyue et Yang Yixin affirment que le retour des États et la notion de cybersouveraineté sont inévitables :

Au niveau institutionnel, les organisations internationales de la gouvernance d'Internet telles que l'ICANN passeront inévitablement par une crise de légitimité, et il sera difficile de maintenir le statu quo. Des réformes profondes, voire un remplacement complet par des institutions qui représentent les intérêts des États souverains constituent une perspective de changement institutionnel tout à fait plausible. (p. 6)

Alors que la plupart des auteurs ne considèrent pas la cyberguerre comme un scénario crédible, nombreux sont ceux qui voient l'établissement d'un modèle intergouvernemental comme une solution pour maintenir la paix

et l'ordre social d'une manière qui n'est pas si éloignée de la notion de coexistence pacifique défendue par Huang Huikang lors de la conférence de Budapest. Certains étayaient cette position par le fait que les États-nations et d'autres acteurs mettent en œuvre de plus en plus de mesures de territorialisation comme le filtrage d'Internet, la localisation des serveurs et la protection du droit d'auteur à l'échelle nationale⁶¹.

Par exemple, Wang Mingguo fait valoir que même les États-Unis ne défendent plus l'idée de domaine public mondial (*quanqiu gongyu* 全球公域) :

Il serait plus adapté de considérer Internet comme une ressource en copropriété (*gongguan ziyuan* 共管资源), une structure partagée qui manque de règles communes et de gouvernance, et dont les infrastructures de base sont sous le contrôle des États-nations. [...] Internet passe par un processus de « re-souverainisation » et de « re-territorialisation » (*zai zhuquanhua he zai lingtuhua* 再主权化和再领土化). [...] Au niveau organisationnel, [la Chine devrait] s'efforcer de donner un rôle clé aux Nations unies et de faire de l'Union internationale des télécommunications (UIT) l'organisation de référence pour l'édification du système de gouvernance mondiale d'Internet. [...] Ce n'est qu'avec le soutien actif de la communauté internationale, et en particulier des pays en développement, que l'UIT peut jouer un rôle central dans la gouvernance d'Internet. (p. 69 ; 70 ; 71 ; 72)

Certains auteurs font le lien entre l'établissement de la gouvernance intergouvernementale d'Internet et la notion d'intérêt commun mondial, et s'efforcent de concilier des notions plus universelles liées aux droits des citoyens, comme la liberté d'expression ou la protection de la vie privée, avec des intérêts nationaux, d'une manière relativement conservatrice.

En examinant la question du point de vue des études juridiques (*legal studies*), Huang Zhixiong souligne que « les propositions d'application du droit international au cyberspace reflètent le besoin objectif d'édifier un ordre international dans le cyberspace, et elles correspondent aux intérêts communs des sociétés humaines » (*fuhe renlei shehui de gongtong liyi* 符合人类社会的共同利益 p. 136). Il recommande une stratégie basée sur l'établissement d'un droit international du cyberspace à travers les Nations Unies et la coopération bilatérale. La souveraineté nationale étant la pierre angulaire du droit international, un tel cadre permettrait à chaque pays d'établir ses propres règles en fonction de son développement, de ses traditions, de sa culture, etc. (p. 138-139). Selon lui, le droit international doit être adapté et il convient de trouver un équilibre entre les libertés individuelles et les exigences d'ordre public et de sécurité afin de créer un cyberspace « harmonieux » (*hexie* 和谐) et « inclusif » (*gongjin* 共进) (p. 140). Ici, l'« intérêt commun de l'humanité » est exprimé en termes compatibles avec le slogan politique de l'ancien président Hu Jintao, « édifier une société harmonieuse », souvent utilisé dans les années 2000 pour justifier des mesures policières, d'ordre public ou de stabilité politique. L'auteur procède ensuite à un certain nombre de recommandations pour développer une cyberdiplomatie et des recherches dans ce domaine, publier une stratégie chinoise sur le cyberspace, reconnaître le rôle important des acteurs non étatiques et du « droit souple » dans le cyberspace et enfin développer un État de droit (*yi fa zhi guo* 依法治国) en Chine, l'un des concepts fondamentaux de l'administration de Xi Jinping.

61. Le livre de Jack L. Goldsmith et Tim Wu, *Who controls the Internet? Illusions of a Borderless World*, op. cit., est souvent cité.

Du point de vue des relations internationales, Tan Youzhi analyse la tension entre la nécessaire interconnectivité et les priorités des États-nations :

Il est logique que les pays attachent de la valeur et défendent publiquement la cybersouveraineté, mais cela contredit le modèle de gouvernance collaboratif proposé jusqu'à présent par les pays et territoires souverains et par les organisations internationales, les institutions, les individus et autres acteurs. L'intérêt commun de l'humanité (*renlei gongtong liyi* 人类共同利益) ne peut prévaloir sur les petits calculs des États-nations que si ces derniers abandonnent volontairement ou délèguent une partie de leur gouvernance à d'autres organisations et trouvent le meilleur équilibre et le plus grand dénominateur commun. (p. 32-33)

Les recommandations finales de Tan sont cependant plus orientées vers une restauration du droit de la Chine à participer à la définition des règles (*zhengqu wangluo kongjian quanqiu zhili guoji guize de zhiding quan* 争取网络空间全球治理国际规则的制定权 p. 37) que vers l'abandon réciproque d'un certain degré de souveraineté :

Ensemble, nous devons militer pour la définition de lois et règlements internationaux sur le cyberspace, un système de supervision international du cyberspace, et un programme de sanctions mondial, et enfin faire pression en faveur de la réalisation d'un système de gouvernance mondiale du cyberspace pour limiter avec efficacité les actions unilatérales des superpuissances (*danbian zhuyi xingjing* 单边主义行径 p. 37-38).

Comme de nombreux auteurs dans cet échantillon, Tan encourage également la coopération internationale, particulièrement au niveau technique, ainsi que les investissements pour stimuler les innovations nationales afin de mettre fin à la dépendance technologique (*nuli baituo shouzhizhi yu de beidong jumian* 努力摆脱受制于人的被动局面 p. 41).

Dans toutes les contributions étudiées, le terme « plateforme intergouvernementale » fait principalement référence à l'UIT des Nations Unies, mais il peut aussi inclure des dialogues multilatéraux et bilatéraux tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). La plupart des auteurs n'excluent pas non plus la coopération directe avec le secteur privé, reproduisant ainsi la stratégie globale identifiée dans l'analyse du modèle américain, par exemple dans l'article de Lu Chuanying :

La Chine participe à la gouvernance mondiale d'Internet, à la fois en tant que pays en développement et en tant que nouvelle cyberpuissance (*xinxing daguo* 新兴大国).[...] [La Chine devrait] promouvoir la coopération et le dialogue au niveau international, participer à la définition des normes et des règles d'Internet, changer sa position passive dans la définition des normes internationales, faire valoir son droit à la parole sur la scène internationale et peser de tout son poids dans la nouvelle structure du futur cyberspace. ⁽⁶²⁾

Dans la stratégie proposée par Lu Chuanying, la Chine pourrait compter sur diverses alliances, des pays en développement aux « nouvelles cyberpuissances » plus développées telles que la Russie, qui était l'un des moteurs du Code de conduite.

La stratégie du système multi-parties prenantes

Alors que la mise en œuvre d'un cadre plus intergouvernemental est souvent considérée comme un objectif à plus long terme, si tant est qu'il soit possible, certains auteurs avancent qu'à court terme, la Chine devrait renforcer sa participation sur les plateformes existantes et essayer de les changer de l'intérieur.

Dans l'article qui exprime probablement le soutien le plus fervent pour l'idée de représentation multi-parties prenantes, Cai Cuihong 蔡翠红 ⁽⁶³⁾ expose les multiples moyens par lesquels les intérêts et valeurs de différents acteurs peuvent être divisés ou opposés dans le domaine de la gouvernance du cyberspace. Sa vision de l'avenir de la gouvernance mondiale d'Internet n'en est pas moins optimiste, la confrontation de ces points de vue et l'interdépendance entre les acteurs pouvant selon elle être dépassées par un modèle de gouvernance adapté :

Les différences de pouvoir et d'intérêts dans le cyberspace entre les différents acteurs institutionnels signifient que seul un modèle de gouvernance d'Internet qui concilie la coopération diverse et à plusieurs niveaux des États, du marché et de la société peut être vraiment efficace et acceptable par tous. L'État ne peut exister séparément du marché ou de la société. Le marché est le moteur du développement économique des États et l'économie est la garantie de la puissance des États. Simultanément, les États existent à travers la société et sont contrôlés par elle. ⁽⁶⁴⁾

Shen Yi offre un point de vue plus stratégique et sophistiqué sur la nécessité de participer aux institutions actuelles. Selon lui, le soutien inconditionnel et l'opposition à l'ordre actuel sont deux positions intenable. La Chine doit :

[...] considérer une gouvernance prenant la sécurité (*zhili mouqiu anquan* 治理谋求安全) comme un point de départ et adopter le principe de patrimoine commun de l'humanité (*renlei gongtong yichan* 人类共同遗产). [À travers une coordination stratégique avec les nouvelles grandes puissances, il serait possible] d'unifier et de fusionner les pays ayant des positions proches, tels que les pays en développement avec un faible niveau technologique et une forte dépendance à Internet, et qui sont inquiets de la manière dont les États-Unis tirent parti de leur hégémonie. [...] Cette stratégie consisterait à donner une place centrale à la souveraineté des données (*yi shuju zhuquan wei hexin* 以数据主权为核心), créer un écosystème de la gouvernance d'Internet ouvert et attractif (*juyou youhuoli de kaifang de wangluo kongjian zhili shengtai xitong* 具有诱惑力的开放的网络空间治理生态系统), et à lutter pour l'amélioration de la gouvernance mondiale d'Internet sur une base ouverte afin de garantir une sécurité et un développement ordonné pour tous. (p. 154-155)

Parmi les difficultés envisagées par Shen Yi figure la possibilité qu'une montée de la gouvernance souveraine ou de la supervision par une organi-

62. Lu Chuanying, « Shijin dangqian wangluo kongjian quanqiu zhili kunjing » (Analyse des dilemmes de la gouvernance mondiale du cyberspace aujourd'hui), *Xiandai guoji guanxi*, n° 11, 2013, p. 54.

63. Professeur associé, Centre des études américaines, Université Fudan (Shanghai).

64. Cai Cuihong, « Guojia-shichang-shehui hudongzhong wangluo kongjian de quanqiu zhili » (Gouvernance du cyberspace au sein de l'interaction des États, des marchés et des sociétés), *Shijie jingji yu zhengzhi*, n° 9, 2013, p. 112.

sation intergouvernementale comme les Nations Unies mette un coup d'arrêt au retrait des États-Unis dans les affaires mondiales concernant Internet (et en effet, les États-Unis ont clairement dit que le maintien du système multi-parties prenantes était une condition de leur retrait de la supervision de l'IANA ; les ONG et les défenseurs des droits ont aussi montré leur capacité de mobilisation lorsque des dispositifs intergouvernementaux sont proposés dans des sommets importants). Du point de vue de Shen Yi, les autres pays devraient « trouver une autre institution non gouvernementale, y compris parmi les entreprises et les entités privées, suffisamment puissante pour concurrencer le niveau de contrôle sur la gouvernance d'Internet acquis par les États-Unis, et utiliser des moyens innovants et non traditionnels de promouvoir, garantir et réaliser la souveraineté des États sur les données ». Cette formulation suggère qu'un organisme multi-parties prenantes pourrait servir les intérêts stratégiques de la Chine s'il contribue à rééquilibrer le pouvoir des États-Unis sur la gouvernance d'Internet.

Dans un article de 2015, Shen Yi affirme qu'il est impossible pour la Chine de remplacer les États-Unis en tant que leader mondial du cyberspace. À court terme, il est seulement possible de développer des substituts dans certains secteurs clés, tels que Huawei pour les centres de routage des données, afin de mettre les technologies de transmission des données aux mains de la Chine. Cela signifie que :

Les départements concernés doivent établir les ajustements nécessaires en matière de gouvernance, de conception des infrastructures et de méthode. Ces ajustements doivent non seulement correspondre aux intérêts de la Chine, mais aussi aux règles du jeu international, du moins d'un point de vue officiel et procédural.⁽⁶⁵⁾

L'analyse de Shen Yi indique clairement une vision stratégique de la manière dont la Chine peut défendre ses intérêts au sein des institutions actuelles en essayant de changer le système de l'intérieur au lieu de réclamer son remplacement à cor et à cri. Sa vision semble trouver un écho dans certains milieux politiques, comme en témoignent ses diverses citations dans des articles chinois d'importance⁽⁶⁶⁾, et son article ciblant un public international dans le *Huffington Post*⁽⁶⁷⁾.

Elle entre aussi en résonance avec les éditoriaux et les analyses publiés par plusieurs experts chinois. Pour nombre d'entre eux, compte tenu de la marge de manœuvre limitée et de l'absence de cadre juridique ou diplomatique, il semble plus utile d'adopter une stratégie flexible où les problèmes concrets sont résolus au cas par cas, en utilisant tous les leviers possibles, de la mise en œuvre de mesures de filtrage au dialogue intergouvernemental (en particulier sur la cybercriminalité et la cybersécurité), et de laisser le secteur privé prendre en charge les décisions opérationnelles plus techniques de la gouvernance d'Internet. Par exemple, Li Yan⁽⁶⁸⁾ avance que la Chine ne s'est jamais opposée au modèle multi-parties prenantes, mais qu'elle en défend « une application flexible, pragmatique et multiple », « contestant l'idée selon laquelle elle aurait une vision "statique" d'Internet, tout en renforçant la coopération avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux [de la gouvernance d'Internet] et en soutenant la réforme de l'ICANN »⁽⁶⁹⁾.

Conclusion : ordre mondial, cybersouveraineté et intérêt public

Dans l'ensemble, ces articles font des propositions assez générales quant à la manière de gérer la gouvernance mondiale d'Internet. Ils offrent par

exemple relativement peu de remarques de fond sur le fonctionnement sociologique, économique, juridique ou organisationnel de l'ICANN, l'IGF ou Netmundial. Les analyses sur les relations internationales et les perspectives juridiques sont majoritaires, avec une attention marquée sur l'articulation entre les diverses plateformes multi-parties prenantes, internationales et bilatérales et les intérêts stratégiques de la Chine.

Ces recherches reflètent une vision plutôt dichotomique et culturaliste du monde de l'après-guerre froide, où les États-Unis et d'autres pays occidentaux, notamment en Europe (ou parfois le Japon) ont acquis une position hégémonique grâce à leur supériorité technologique, et tirent parti du manque d'ordre apparent du cyberspace. La Chine, fréquemment perçue à l'étranger comme la principale source de problèmes de cybersécurité avec des capacités technologiques croissantes, est au contraire décrite dans ce groupe d'articles comme la principale victime de la supériorité technologique occidentale, conformément au discours officiel.

Les notions de bien commun et de domaine public sont généralement traitées avec suspicion comme des concepts utilisés par les puissants pour perpétuer leur domination technologique, politique et culturelle. Dans la plupart des cas, le bien commun mondial est réduit au mieux à la paix internationale ou à la coexistence pacifique, des concepts fréquemment utilisés dans la diplomatie chinoise, et les moyens de l'atteindre passent par des cadres de gouvernance multilatéraux – ou intergouvernementaux – tels que l'Union internationale des télécommunications des Nations Unies. Lorsqu'un soutien est exprimé pour la coopération active et ouverte de la Chine au sein des institutions de gouvernance « multi-parties prenantes », cela relève plus d'une volonté d'influencer la gouvernance d'Internet à court terme et d'une confiance quant aux atouts (un secteur privé fort et un grand marché) et aux alliés (les pays ayant des positions proches) de la Chine pour défendre ses intérêts, que d'une véritable conviction quant à l'utilité publique de telles institutions.

L'utilisation fréquente du concept d'hégémonie n'est par conséquent associée à aucune critique de l'ordre capitaliste mondial, comme dans la théorie gramscienne et l'économie politique de la communication. Elle reflète plutôt une vision « réaliste » des relations internationales où les États, en tant que seuls acteurs pertinents, agissent surtout pour défendre leurs intérêts et leur sécurité dans un monde numérique essentiellement anarchique (ce qui constitue en soi une affirmation problématique). Dans ce contexte, la cybersécurité et l'ordre social sont présentés comme des problèmes urgents qui nécessitent l'élaboration d'une cyberstratégie chinoise plus sophistiquée.

Les idées exprimées dans cet échantillon d'articles scientifiques semblent fournir du grain à moudre aux hautes sphères politiques chinoises. Le

65. Shen Yi, « *Quanqiu wangluo kongjian zhili yuanze zhizheng yu Zhongguo de zhanlue xuanze* » (Controverse sur les principes de la gouvernance mondiale d'Internet et choix stratégiques de la Chine), *Waijiao pinglun*, n° 2, 2015, p. 1-15 ; p. 14-15

66. Zhao Li et Gu Peng, « *Zhuanjia: Zhongguo li tui jianli guiji wangluo kongjian zhili xin tixi* » (La Chine promeut activement la création d'un nouveau système de gouvernance internationale du cyberspace), *Fazhi ribao* (Quotidien juridique), 28 septembre 2015, www.chinanews.com/gn/2015/09-28/7547457.shtml (consulté le 16 octobre 2015), traduit dans David Bandurski, « *Re-Defining Cyberspace* », *art. cit.*

67. Shen Yi, « *For China and the U.S., Cyber Governance Is Better Than Cyberwar* », *art. cit.*

68. Directrice adjointe, Institut de la sécurité de l'information et du développement social, CICIR, Pékin.

69. Li Yan, « *Reforming Internet Governance and the Role of China* », *Focus Asia*, Institute for Security and Development Policy, Stockholm, février 2015, p. 7, http://mercury.ethz.ch/serviceengine/Files/ISN/188532/ipublicationdocument_singledocument/c12383a2-7716-4a40-bfc2-a814025bdf40/en/2015-LiYan-Reforming-Internet-Governance-and-the-role-of-China.pdf, (consulté le 19 octobre 2015).

concept de cybersouveraineté figurait parmi les priorités du programme de la seconde édition de la Conférence mondiale de l'Internet⁽⁷⁰⁾, où Xi Jinping en personne a prononcé un discours intitulé « Promouvoir la transformation du système de gouvernance mondial d'Internet » (*tuijin quanqiu hulianwang zhili tixi biange* 推进全球互联网治理体系变革), dont les points clés sont résumés ci-dessous :

[...] respecter le droit de chaque pays de choisir comment il développe Internet, son modèle de gestion et ses politiques publiques liés, et de participer sur un pied d'égalité à la gouvernance internationale du cyberspace – éviter les situations d'hégémonie, et éviter les ingérences dans les affaires internes des autres pays.⁽⁷¹⁾

Au fil des ans, les dirigeants chinois se montrent de plus en plus confiants et fermes dans leur défense de la cybersouveraineté dans toutes les instances internationales. Par exemple, les négociations en vue de l'examen décennal du Sommet mondial sur la société de l'information, une conférence sur la gouvernance d'Internet sous l'égide des Nations Unies, ont représenté un pas en avant significatif avec l'introduction du mot « multilatéral » dans le rapport final⁽⁷²⁾.

Ce compromis montre que la Chine peut former des alliances dans les institutions de gouvernance à l'échelle mondiale. Dans les articles sélectionnés, la Chine est alternativement qualifiée de pays en développement (*fazhan-zhong guojia* 发展中国家), de pays émergent (*xinxing fazhan guojia* 新兴发展中国家), ou de nouvelle cyberpuissance (*wangluo daguo* 网络大国). La fracture numérique, qui nuit au premier, ainsi que le manque de reconnaissance, jugé injuste pour le dernier, servent tous deux d'argument en faveur d'un rééquilibrage de l'ordre mondial d'Internet. Cette position pour le moins ambivalente est vue comme un atout pour la Chine dans sa quête d'alliés. En effet, les positions de la Chine sont soutenues par d'autres pays en développement tels que certains membres du groupe des 77 (qui rassemble des pays en développement)⁽⁷³⁾, ainsi que par des cyberpuissances plus avancées comme la Russie.

Il est vrai que la Chine trouve ses alliés parmi des pays relativement moins avancés en termes de développement d'Internet, et ces derniers restent minoritaires. En particulier, bien que les pays européens soient plus nuancés que les États-Unis dans leur soutien au modèle multi-parties prenantes, et qu'ils insistent plus souvent sur le rôle que les États peuvent jouer pour défendre les intérêts des citoyens, ils restent résolument opposés à l'idée d'un modèle de gouvernance purement intergouvernemental⁽⁷⁴⁾. Les internautes chinois ont remarqué que la plupart des chefs d'État ayant assisté à la Conférence mondiale d'Internet de Wuzhen venaient en fait de pays où Internet est moins développé, et ils ont proposé, non sans ironie, de la rebaptiser « Conférence de l'Internet du Tiers-monde »⁽⁷⁵⁾. Faute d'alliés puissants, le renversement du cadre de la gouvernance d'Internet vers un modèle intergouvernemental risque de se révéler impossible.

Cependant, la Chine peut également tirer parti du dispositif multi-parties prenantes (encore mal défini) pour faire avancer son programme *via* d'autres acteurs, en particulier du secteur privé, comme le suggère le rapprochement apparent entre Xi Jinping et Lu Wei, directeur de l'Administration chinoise du cyberspace, avec les géants américains d'Internet durant le Forum technologique Chine-États-Unis en septembre 2015⁽⁷⁶⁾. Le récent voyage en Chine de Mark Zuckerberg, PDG de Facebook⁽⁷⁷⁾ (moqué dans les médias sociaux chinois), suggère également que les géants d'Internet peuvent trouver des intérêts communs avec les dirigeants chinois. Pour évaluer l'in-

fluence et la puissance de la Chine dans ce contexte de gouvernance multi-parties prenantes, il ne suffit plus de regarder les alliances entre gouvernements. Il convient plutôt d'examiner les mesures politiques spécifiques et le type d'acteurs qui les promeuvent – gouvernements, mais aussi entreprises privées, experts et ONG, entre autres. Dans ce mouvement mondial complexe pour refaçonner l'ordre d'Internet, la Chine pourrait bien se trouver moins isolée qu'elle ne l'a été durant la dernière décennie.

■ Traduit par Camille Richou.

■ Séverine Arsène est chercheuse au CEFC et rédactrice en chef de *Perspectives chinoises*.

CEFC, 20/F Wanchai Central Building, 89 Lockhart Road, Wanchai, Hong Kong (sarsene@cefc.com.hk).

70. Xi Jinping, « Xi Jinping zai di er jie shijie hulianwang dahui kaimushi shang de jianghua » (Discours d'ouverture de Xi Jinping à la seconde Conférence mondiale de l'Internet), *Xinhuanet*, 16 décembre 2015, http://news.xinhuanet.com/politics/2015-12/16/c_1117481089.htm (consulté le 16 février 2016).
71. Cité dans Fang Kecheng, « Diplomacy Is the Point of China's World Internet Conference », traduit par David Bandurski, *China Media Project*, 21 décembre 2015, <http://cmp.hku.hk/2015/12/21/39527> (consulté le 16 février 2016).
72. Dan Levin, « At U.N., China Tries to Influence Fight Over Internet Control », *NYTimes.com*, 16 décembre 2015, www.nytimes.com/2015/12/17/technology/china-wins-battle-with-un-over-word-in-internet-control-document.html (consulté le 17 février 2016).
73. Il y a une volonté très nette des dirigeants chinois d'acquiescer le soutien de pays en développement d'Afrique et d'Asie comme le montre, par exemple, la publication d'un éditorial sur la conférence de Wuzhen par un membre du conseil de la Société chinoise de développement et d'échange Asie-Afrique, contrôlée par le gouvernement de la RPC. Cao Xin, « "Wangluo zhuquan" de guoji beijing yu Zhongguo hulianwang tese » (Contexte international de la « cybersouveraineté » et spécificités de l'Internet chinois), *Financial Times* (édition chinoise), 23 décembre 2015.
74. Voir par exemple : « Contribution du gouvernement français au forum NETmundial », *Netmundial*, 4 mars 2014, <http://content.netmundial.br/contribution/french-government-submission-to-netmundial/154> (consulté le 6 avril 2016).
75. Fang Kecheng, « Diplomacy Is the Point of China's World Internet Conference », *art. cit.*
76. Paul Mozur et Jane Perlez, « China Flexes Tech Muscles Before a State Visit », *NYTimes.com*, 8 septembre 2015, www.nytimes.com/2015/09/09/science/china-flexes-tech-muscles-before-state-visit-with-meeting-of-industry-giants.html?_r=0 (consulté le 22 mars 2016).
77. Associated Press, « Facebook's Mark Zuckerberg Meets China Propaganda Chief in Beijing », *The Guardian*, 20 mars 2016, www.theguardian.com/world/2016/mar/20/facebook-mark-zuckerberg-meets-china-propaganda-chief-in-beijing (consulté le 6 avril 2016).